



Demande de bourse de collège en ligne : généralisation dans toutes les académies à la rentrée 2017

A la rentrée 2017, la demande de bourse en ligne est généralisée à tous les collèges publics dans l'ensemble des académies. Les opérations se déroulent du 01/09 au 18/10/2017, date impérative.
La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015 du ménage du demandeur.
- 2) Les enfants à charge : c'est le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus 2015 à ne pas dépasser	14 955	18 406	21 857	25 308	28 760	32 211	35 662	39 113

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-college vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège et estimer son montant.

La démarche est constituée de plusieurs étapes :

- Accepter la récupération des informations fiscales
- Visualiser les informations récupérées et éventuellement fournir des précisions sur la situation pour compléter la demande
- Faire une demande pour plusieurs enfants scolarisés dans le même collège
- Valider le récapitulatif de la demande et voir l'estimation du droit à bourse

Il est impératif de détenir une adresse mail active pour faire une demande de bourse en ligne.

Le collège se mobilise pour vous venir en aide, si vous ne possédez pas d'adresse mail ou si vous n'avez pas d'accès à internet. Une permanence sera assurée en septembre le matin pour vous aider. Apportez les avis d'imposition 2016 sur revenus 2015 et 2017 sur revenus 2016 en cas de baisse de ressources

Le Principal
M. Missou

✂-----

Coupon réponse à ramener, au plus tard, au secrétariat
pour le **vendredi 15 septembre 2017 (délai de rigueur)**

Je soussigné(e)..... responsable de l'élève
en classe de

ne souhaite pas effectuer de demande de bourse de collège pour l'année 2017-2018

souhaite effectuer une demande de bourse de collège pour l'année 2017-2018

➤ **Cette année la demande en ligne est préconisée :**

J'effectue une demande en ligne via les téléservices

Je ne veux pas effectuer de demande en ligne, et souhaite retirer un dossier de bourse en version papier.

Date :

Signature :